BURKINA FASO

UNITE-PROGRES-JUSTICE

ASSEMBLEE NATIONALE

IVE REPUBLIQUE
DEUXIEME LEGISLATURE

LOI N° 029-2001/AN

PORTANT AUTORISATION DE RATIFICATION DE L'ACCORD DE CREDIT N°3557-0-BUR, CONCLU A WASHINGTON LE 06 SEPTEMBRE 2001 ENTRE LE BURKINA FASO ET L'ASSOCIATION INTERNATIONALE DE DEVELOPPEMENT (IDA) POUR LE FINANCEMENT DU "PROJET D'APPUI AU PROGRAMME NATIONAL MULTISECTORIEL DE LUTTE CONTRE LE VIH/SIDA ET LES INFECTIONS SEXUELLEMENT TRANSMISSIBLES (IST)"

L'ASSEMBLEE NATIONALE

VU la Constitution ;
VU la résolution n°01/97/AN du 07 juin 1997,
portant validation du mandat des députés ;

a délibéré en sa séance du 21 novembre 2001
et adopté la loi dont la teneur suit :

Article 1 : Le Gouvernement du Burkina Faso est autorisé à ratifier l'accord de crédit n°3557-0-Bur, conclu à Washington le 06 septembre 2001 entre le Burkina Faso et l'Association Internationale de Développement (IDA) pour le financement du "projet d'appui au programme national multisectoriel de lutte contre le VIH/SIDA et les infections sexuellement transmissibles (IST)"

Article 2 : La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré en séance publique
à Ouagadougou, le 21 novembre 2001.

Le Secrétaire de séance

Dossoum Paul MILLOGO

Pour le Président de l'Assemblée nationale,
le Quatrième Vice-président

Marie Madeleine OUEDRAOGO